



Une voirie pour tous

Programme

**Penser autrement  
les espaces publics**

**Journée technique  
d'information et d'échange**

**mardi 9 Juin 2015**

**Auditorium du  
Pôle Régional des Savoirs  
de Rouen**



"Comment allier  
les différentes approches  
d'un projet ?"

*Un espace public réfléchi  
dans une politique globale*

# Étretat

## Plan de référence intégrant le PAVE

Conformément à la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité, les élus de la commune d'Étretat se sont engagés dans l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Toutefois, face aux enjeux particuliers les élus ont choisi d'élaborer un Plan de Référence intégrant le PAVE.

Ce document établit, pour les dix années à venir, la stratégie globale d'aménagements du territoire étretatais au regard des ambitions politiques en matière de tourisme, de cadre de vie, d'habitat et de commerces dans le respect du développement durable.

### Le site et ses caractéristiques

#### Présentation de la commune



Étretat est située sur le littoral de la Manche à 28 km du Havre et à 17 km de Fécamp par la route départementale 940.

Bénéficiant d'un site naturel exceptionnel, ce village de pêcheur est devenu une station touristique présentant, du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine, des qualités propres dignes d'intérêt.

Elle s'étend sur une surface de 4,07 km<sup>2</sup> et compte 1 505 habitants (en 2008) population stable depuis plusieurs années.

Durant la période estivale, Étretat peut accueillir jusqu'à 8 000 habitants soit une population multipliée par 6. En 2008, Étretat a accueilli près de 1 100 000 visiteurs sur ses principaux sites (falaises, Clos-Lupin...) et donc de nombreux déplacements.

*Une démarche novatrice  
pour une vision globale  
du développement  
du territoire communal.*

### Le Plan de référence

Le Plan de référence permet de définir et de planifier un ensemble d'opérations d'aménagement et de construction susceptibles d'être engagées à court et à moyen terme sur un territoire.

Pour la ville d'Étretat, ce document intègre l'ensemble des thématiques couvertes par les différents documents de planification et de stratégie.

#### Les orientations du Plan de référence

Cette démarche intégrée a permis de dégager des ambitions et des projets forts et cohérents en :

- engageant la concertation avec les habitants et les différents acteurs du territoire ;
- facilitant la définition des enjeux et du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU par les élus ;
- initiant un consensus de la décision politique sur les grands principes du projet d'aménagement.

Le diagnostic a permis d'identifier trois secteurs stratégiques d'intervention :

- **Secteur entrée de ville** : L'entrée de ville marque sans aucun doute l'identité de la commune. Longtemps sous traitée ou mal traitée, elle fait aujourd'hui l'objet de convoitise. Cet espace marque notamment le basculement entre le monde rural et urbain et annonce un changement d'usages et de réglementation.
- **Secteur touristique** : Outre, la question de l'accessibilité, les orientations d'aménagements ont pour double objectif de maintenir le dynamisme des commerces et des services (touristiques), d'assurer l'accessibilité des riverains (habitants ou vacanciers) dans le respect du patrimoine bâti et environnemental qui caractérise Étretat.
- **Secteur cœur de bourg (central)** : Ce secteur joue un rôle essentiel dans la cohésion du projet en permettant la liaison entre les secteurs touristiques et les entrées de ville. Porteurs des points d'attractivités fonctionnels (services publics, culturels, transports en commun...) ils sont vecteurs d'un grand nombre de déplacements et cela dans des espaces parfois plus réduits.

### D'une problématique ponctuelle à une réflexion globale

#### La genèse de la démarche

Préoccupés par l'image que reflétait leur territoire communal, les élus ont sollicité l'appui du Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement de la Seine-maritime (CAUE 76) avant de s'engager dans la requalification de leur territoire.

Face aux exigences du territoire et à la complexité des interventions (multiplication des thématiques à traiter, déclinaison saire d'aller au delà

Par ailleurs, la nécessité a conduit les élus à l'accessibilité dans une démarche intégrant notamment la prise en compte de l'autonomie de l'environnement.

Cette étude sur l'accessibilité (PR) Accessibilité de par le CEREMA D centre dans le cad développement futur

Cerema - Aménagements novembre 2014

#### Une approche systémique du territoire pour déterminer les enjeux

L'objectif général clairement identifié a été d'améliorer l'accessibilité des zones attractives dans le respect d'un environnement contraint avec comme objectifs « secondaires » une meilleure fonctionnalité et usage des espaces publics

### Conclusion

L'évolution d'un projet de « normalisation » de l'accessibilité vers un plan de référence a permis à la ville d'Étretat de mener une réflexion globale autour des déplacements et de leur intégration dans la politique d'urbanisme. Cette démarche permettra la mise en œuvre d'un projet global et cohérent dans le respect des spécificités locales.

L'assurance du lien entre l'accessibilité, les déplacements et l'urbanisation dans un contexte territorial contraint, veillera à maintenir l'équilibre nécessaire à l'ensemble des besoins mais également de pérenniser le dynamisme nécessaire à l'attractivité touristique des lieux.

La hiérarchisation des espaces de circulation et le partage de la rue garantiront l'accessibilité et la fonctionnalité des espaces publics malgré les contraintes foncières. Elles proposeront une offre alternative systématique à l'usage unique de la voiture.

Le plan de référence est également pour les élus un outil d'aide pour les futures décisions en matière d'urbanisation (PLU). Il érigera la question des déplacements doux comme un besoin impérieux de l'évolution de ce territoire et l'ensemble des décisions qui seront prises au regard de cette référence permettra d'élaborer et de construire une ville à plus courte distance.

L'accompagnement de la commune par le CEREMA/Direction Territoriale Normandie-Centre, tout au long de la réflexion, a permis cette transversalité des problématiques mais également d'apporter l'ingénierie nécessaire à proposer des réponses adaptées.

Le programme partenarial *Une voirie pour tous* a été un vecteur d'information et de communication essentiels à la compréhension et l'appropriation du projet, et a permis de fédérer autour d'un projet commun l'ensemble des acteurs de la démarche.

# Une réflexion sur les besoins et la gestion des espaces publics...

Élaboration du Plan de Référence et du Plan de Mise en Accessibilité



## Le Plan de Référence

### La démarche

- Réalisation d'un diagnostic partagé par pôle.
- Concertation avec les différents usagers.
- Définition des principes d'aménagement opérationnels par pôle.
- Déclinaison des principes en stratégie d'aménagement à l'échelle de la commune.

### Les enjeux identifiés

- Développer l'habitat et le cadre de vie.
- Améliorer le fonctionnement des services publics.
- Améliorer la sécurité et la mobilité.
- Améliorer l'accueil et l'offre touristique.
- Préserver et valoriser la nature et le cadre de vie.

### Pourquoi un Plan de Référence ?

Il permet de mener une réflexion globale sur la commune d'Étretat et de définir les principes et la stratégie d'aménagement pour les 10 prochaines années.

Ces réflexions alimenteront le Plan Local d'Urbanisme (PLU).



## Le Plan d'Accessibilité : PAVE

Une obligation réglementaire (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

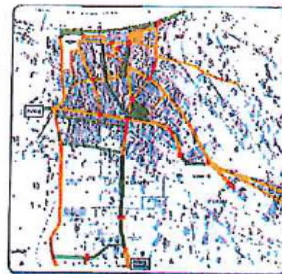
### Le diagnostic

- Prise en compte de tous les types de handicaps : visuel, auditif, mental et moteur et des besoins des autres personnes à mobilité réduite (femmes enceintes, personnes âgées, enfants...).
- Réflexion pour une continuité de la chaîne des déplacements : accès aux logements, lieux de travail, espaces publics, services, transports.

Les préconisations issues du PAVE seront intégrées dans les aménagements prévus au Plan de Référence.

### Autres actions envisagées

- Sensibilisation des citoyens (habitants, commerçants) aux bonnes pratiques pour supprimer les obstacles (pancortes, encombrants, conteneurs...) et le stationnement sauvage sur trottoirs (action en cours).
- Implication des services techniques concernant l'entretien des revêtements des trottoirs et de la végétation, la continuité des parcours, l'aménagement des traversées et la signalétique.



● Zones à améliorer (voirie, trottoirs, passages piétons)  
 ● Zones à améliorer (voirie, trottoirs, passages piétons)  
 ● Zones à améliorer (voirie, trottoirs, passages piétons)



Élaboration du Plan de Référence et du Plan de Mise en Accessibilité



## Un cœur de ville partagé

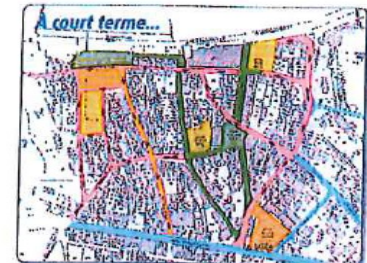
### Objectifs

- Améliorer le cadre de vie.
- Maintenir et recréer du logement en ville.
- Enrichir l'offre touristique.

### Propositions

- Mise en œuvre d'une circulation apaisée (action en cours).
- Privilégier les modes doux (action en cours).
- Stationnement réservé aux résidents, hôteliers et commerçants.
- Cœur de ville accessible.

... à terme, le centre ville devient piétonnier.



● Zone 30  
 ● Zone 20 zone de rencontre  
 ● Zone 30 + signalisation pédagogique et panneaux à mobilité réduite  
 ● Zone piétonne avec la signalétique prévue par la loi  
 ● Zones à améliorer (voirie, trottoirs, passages piétons)  
 ● Zones à améliorer (voirie, trottoirs, passages piétons)  
 ● Zones à améliorer (voirie, trottoirs, passages piétons)

## Une circulation apaisée

### Principes

- Offrir un espace urbain favorisant la vie locale pour tous.
- Garantir l'accessibilité et la sécurité pour les modes doux, sans allongement de parcours.
- Offrir une alternative à la voiture.

La voirie fait partie intégrante de l'espace public.

### Outils à mettre en œuvre

• **Zone de rencontre** : zone de rencontre favorise la vie locale et la sécurité pour tous. Elle est caractérisée par une vitesse maximale de 30 km/h et une signalisation pédagogique et des panneaux à mobilité réduite.

• **Zone piétonne** : zone piétonne favorise la sécurité et la qualité de l'espace public. Elle est caractérisée par une vitesse maximale de 10 km/h et une signalétique spécifique.

• **Zone 30** : zone 30 favorise la sécurité et la qualité de l'espace public. Elle est caractérisée par une vitesse maximale de 30 km/h et une signalétique spécifique.

• **Aire piétonne ou zone piéton** : aire piétonne ou zone piétonne favorise la sécurité et la qualité de l'espace public. Elle est caractérisée par une vitesse maximale de 10 km/h et une signalétique spécifique.



# Une définition des pôles majeurs sectoriels et géographiques

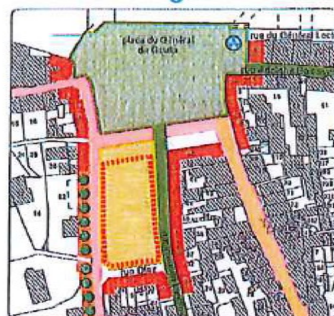
## Élaboration du Plan de Référence et du Plan de Mise en Accessibilité

3



### Place du Général de Goulle

- Zone de stationnement
- Zone de circulation
- Zone de circulation pour personnes à mobilité réduite
- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation



#### Objectifs

- Favoriser la relation ville/mer.
- Valoriser l'espace public situé à proximité de la mer.
- Mettre en valeur les vues sur le coteau, les villas et le front bâti.
- Mettre en valeur le front bâti.

#### Propositions

- Restituer l'espace public aux piétons (action en cours).
- Aménagement de l'espace public.
- Création d'un stationnement paysager accessible aux riverains, commerçants et clients d'hôtels.
- Création d'un espace public culturel.



### Place de la Mairie

#### Objectifs

- Améliorer la lisibilité de l'Office de tourisme et de la Mairie.
- Rendre accessible la salle d'honneur de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.
- Donner la priorité aux piétons et améliorer leur accès au centre ville.

#### Propositions

- Dégagement de l'espace public en structurant le stationnement (action en cours).
- Extension de la Place de la Mairie.
- Déplacement des services techniques, de la bibliothèque et des services de la police municipale.
- Réorganisation du fonctionnement des transports en commun.



- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation
- Zone de circulation

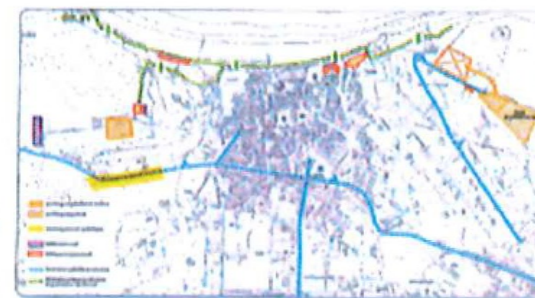


## Élaboration du Plan de Référence et du Plan de Mise en Accessibilité

4



### Front de mer - Espace Nungesser-Coll - Golf



#### Objectifs

- Améliorer les liens entre le littoral et le centre ville.
- Accueillir le flux touristique en préservant le site.
- Aménager et préserver les falaises Amont et Aval.

#### Propositions

- Valorisation du cheminement du centre ville vers le golf.
- Signalisation/sécurisation des accès voiture vers le golf et vers l'espace Nungesser et Coll.
- Création de stationnements paysagers en Amont et Aval et déplacement du parking de la chapelle dans le cadre de l'Opération Grand Site.
- Traitement de la promenade en front de mer et le long des falaises « Mise au normes du GR.21 ».
- Requalification des bâtiments en co-visibilité avec les points de vue remarquables.

### Site classé des falaises Amont et Aval

Événement hérité d'un patrimoine naturel et architectural reconnu et protégé par plusieurs mesures de protection ayant pour objectifs :

- la préservation de la forme et la flore remarquable ;
- la préservation des points de vue remarquables sur le paysage, les rochers bichés, les falaises, la mer ;
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.



Le classement du site encadre les transformations de l'espace bâti et non bâti pour en préserver les qualités. Le plan de gestion faisait les recommandations pour orienter les futurs projets.



# Une détermination « politique » pour l'essor et l'aménagement de la cité.

Elaboration du Plan de Référence et du Plan de Mise en Accessibilité



5



## Entrée de ville Guy De Maupassant

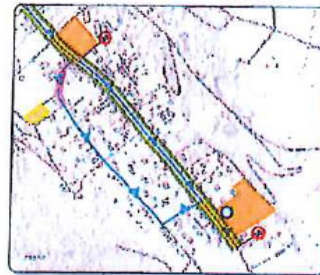
### Objectifs

- Valoriser l'image de l'entrée d'Eretot.
- Accroître l'offre de stationnement et reller le centre ville en mode doux.
- Favoriser un changement des comportements en matière de vitesse.

### Propositions

- Création d'un parc de stationnement à l'entrée de ville.
- Aménagement et balisage des cheminements et des espaces cyclables.
- Réaménagement ponctuel de la chaussée en vue de réduire la vitesse.
- Création d'un point d'information-vélo.

- zone de rencontre
- cheminement piéton
- aménagement cyclable
- parking piéton
- parking vélo
- zone à vitesse limitée
- zone de circulation vite



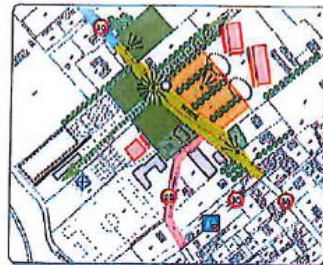
## Parc du Grand Val

### Objectifs

- Donner de la cohérence et de la lisibilité à l'ensemble de l'espace public et des équipements publics.
- Valoriser les coteaux boisés.
- Améliorer l'offre des installations sportives.
- Réorganiser les fonctionnalités scolaires.
- Maintenir et développer l'offre de stationnement.
- Accueillir les activités de la salle Boissaye.

### Propositions

- Recomposition paysagère s'appuyant sur le maintien des vues sur le coteau et la valorisation des espaces publics (Clos Lupin, Jardin Coty, parkings, liaisons piétonnes ...).
- Réorganisation globale du complexe sportif (court de tennis couvert, salle Dajo, club house, maison des associations ...).



- zone de rencontre
- cheminement piéton
- aménagement cyclable
- parking piéton
- parking vélo
- zone à vitesse limitée
- zone de circulation vite
- zone de rencontre
- cheminement piéton
- aménagement cyclable
- parking piéton
- parking vélo
- zone à vitesse limitée
- zone de circulation vite



Elaboration du Plan de Référence et du Plan de Mise en Accessibilité



6



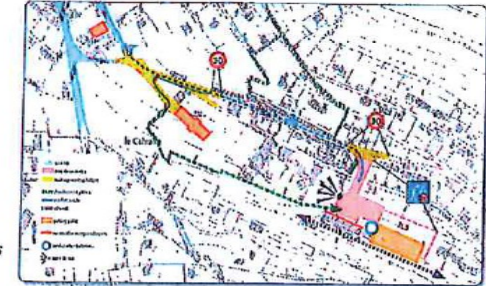
## Entrée de ville Gare - Eglise - salle Boissaye

### Objectifs

- Valoriser le potentiel urbain et paysager.
- Créer et renforcer les liaisons douces avec le centre ville.

### Propositions

- Aménagement du point de vue remarquable.
- Réalisation d'un traitement cohérent de l'entrée de ville au niveau de la gare et de l'église.
- Création de stationnement voitures et cars et d'un point d'information-vélo à la gare.
- Création d'un cheminement piéton vers le centre ville.
- Accueil du terminus « vélo-rail » dans l'ancienne gare.



### Offre de logement

Ce pôle constitue un potentiel pour le développement d'une offre diversifiée de logements.

#### Salle Boissaye

- Reconversion de la salle Boissaye en logements sociaux.
- Transfert des activités associatives vers l'espace du pôle sportif du Grand Val.

#### Gare SNCF

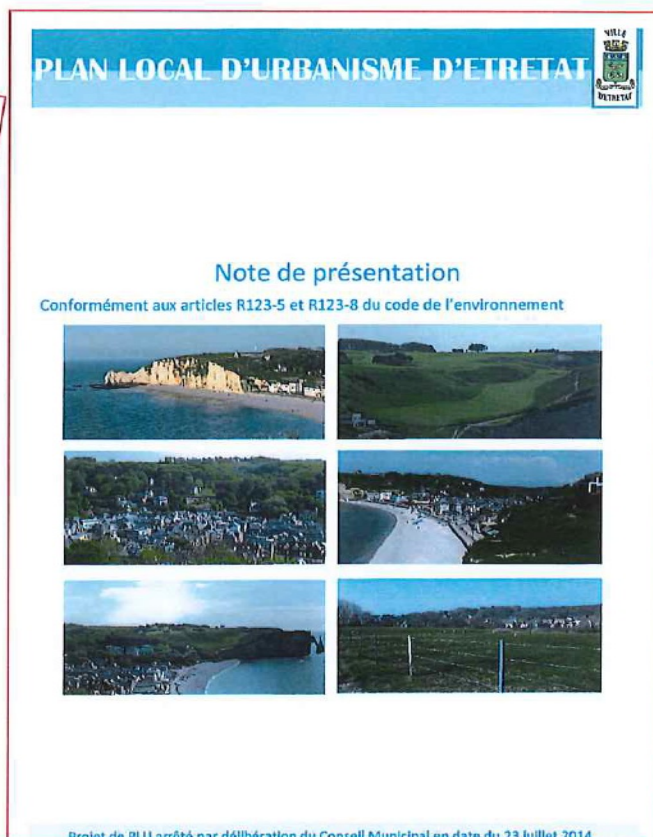
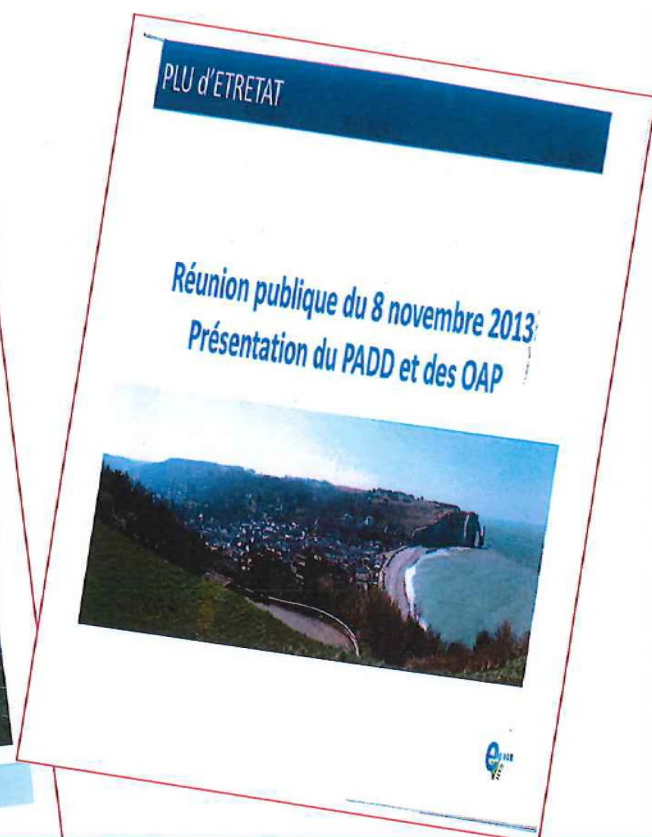
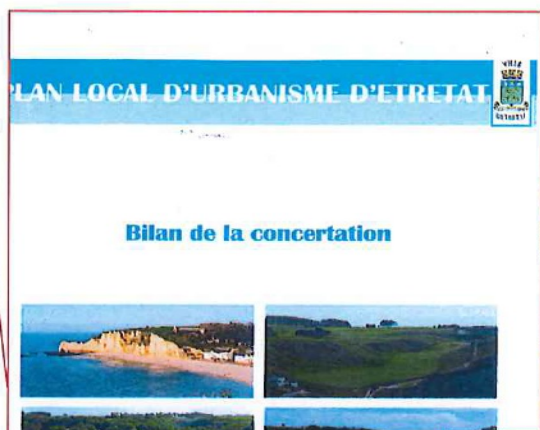
- Création de logements saisonniers.

### Amélioration de l'offre touristique

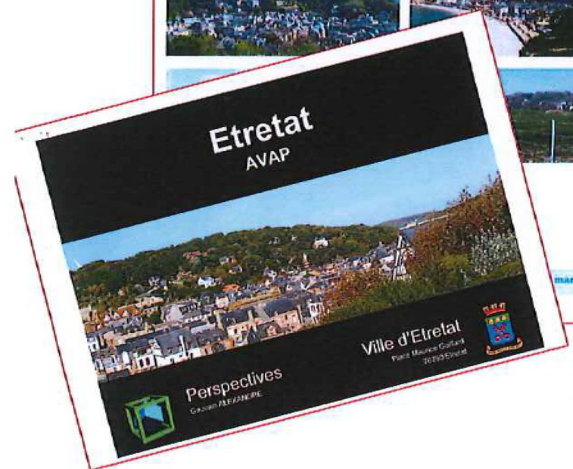
- Création de plusieurs points relais d'information et vélo sur le territoire communal.
- Amélioration de l'accueil du « vélo-rail ».
- Amélioration de l'accès au Golf et au sentier du littoral.
- Création d'une Maison de la Nature et du Développement durable.
- Valorisation du Clos Lupin.
- Mise en valeur du cœur de ville.



# Une traduction du Plan de référence dans le Plan Local d'Urbanisme



Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2014



## 2- Objet de l'enquête : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

La commune souhaite :

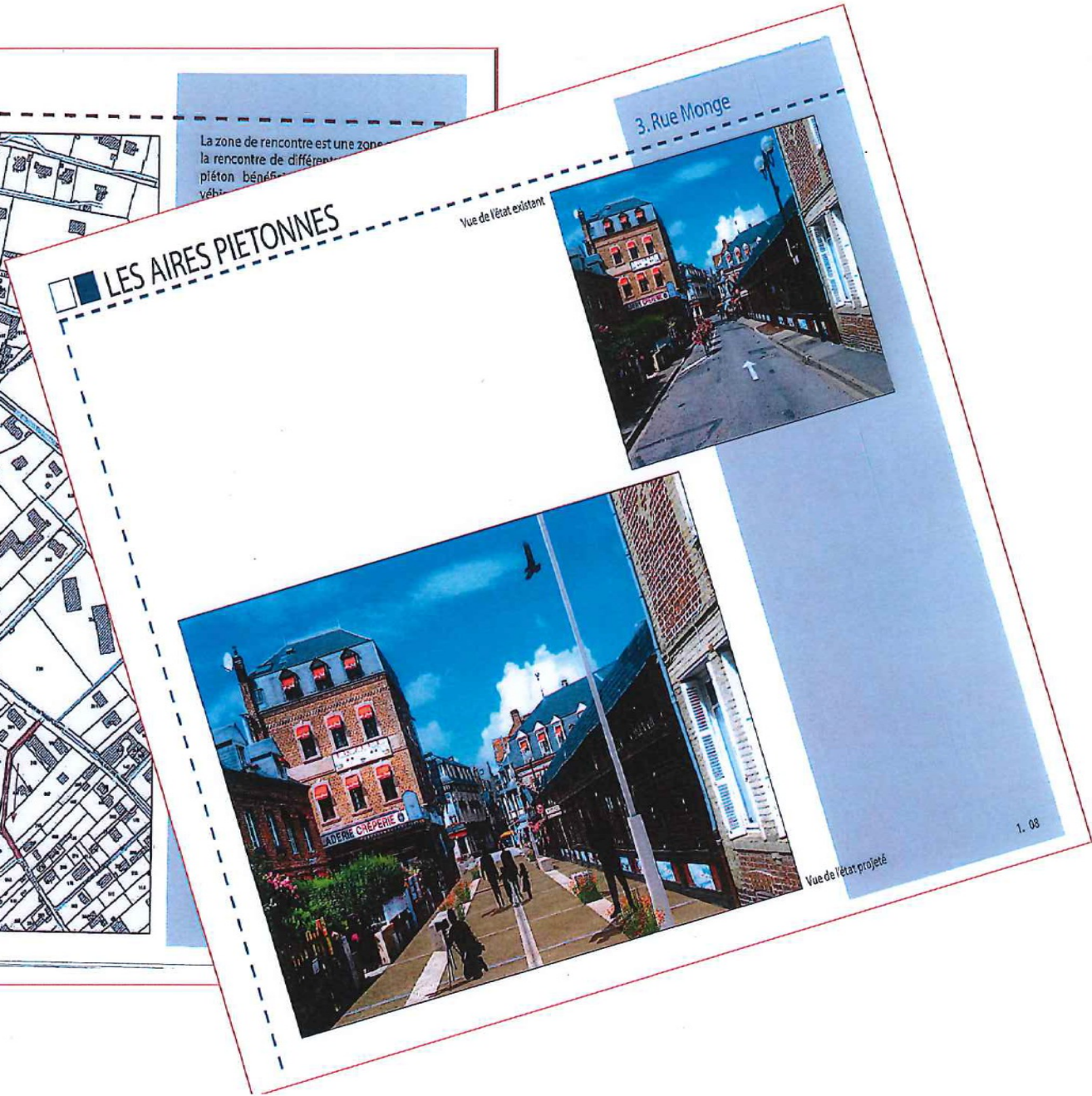
- Favoriser le développement maîtrisé de l'urbanisme et la création de logements
- Mettre en œuvre des moyens pour soutenir le commerce local et les services
- Trouver un équilibre entre développement économique communal, respect de l'environnement et développement urbain
- Favoriser le développement touristique sur la façade littorale ainsi que sur l'ensemble du territoire communal
- Réfléchir à la réorganisation des espaces du cœur de ville
- Réfléchir à la circulation et au stationnement à l'échelle communale
- Intégrer le plan de référence et le PAVE pour une meilleure gestion des espaces publics
- Protéger et mettre en valeur le paysage

Ces objectifs peuvent être mis en œuvre dans le cadre d'une élaboration de PLU.

Le projet d'élaboration de PLU a été travaillé par la commune, accompagnée par le bureau d'études Espace Ville.

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est portée en pièce jointe, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur ce dossier.

# Une application du Plan de référence : la charte des espaces publics d'Etretat

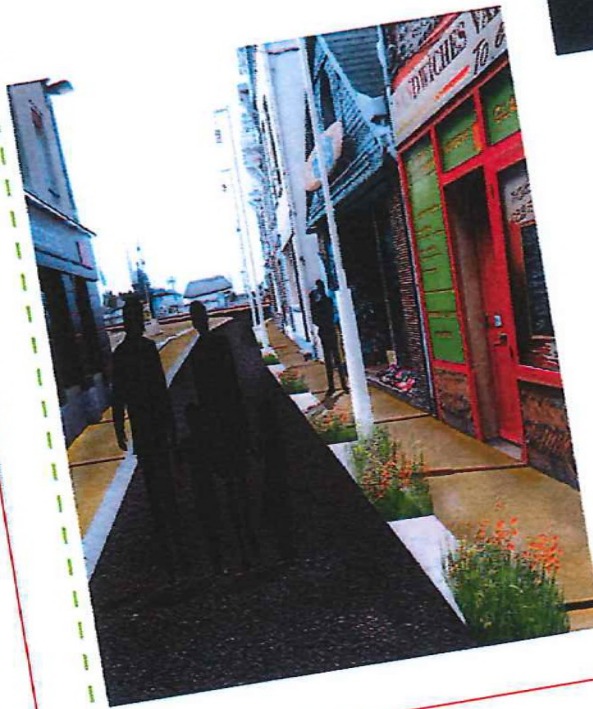


## L'accessibilité au cœur des aménagements

### LES ZONES 30 EN COEUR DE VILLE

2. Rue Alphonse Karr

Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté

### LES ZONES APAISEES

1. Avenue Georges V

Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté



*...où le piéton prend toute sa place...*

**LES PLACES**

3. Place Victor Hugo

Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté



**LES PLACES**

5. Place Maurice Guillard

Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté



# Signalétique : Orientation des visiteurs et valorisation du patrimoine

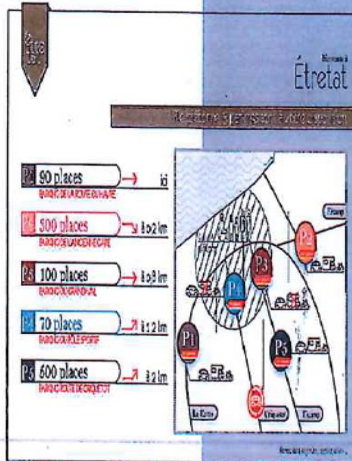
## LA SIGNALÉTIQUE



Logos types pour signaler la présence des pîles vélos et l'autorisation pour les campings-cars de stationner

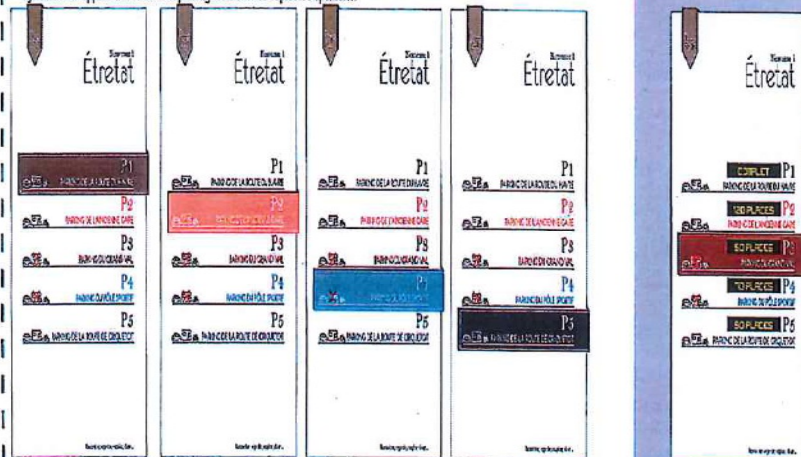


Chaque parking dispose d'un code couleur permettant de les identifier plus facilement



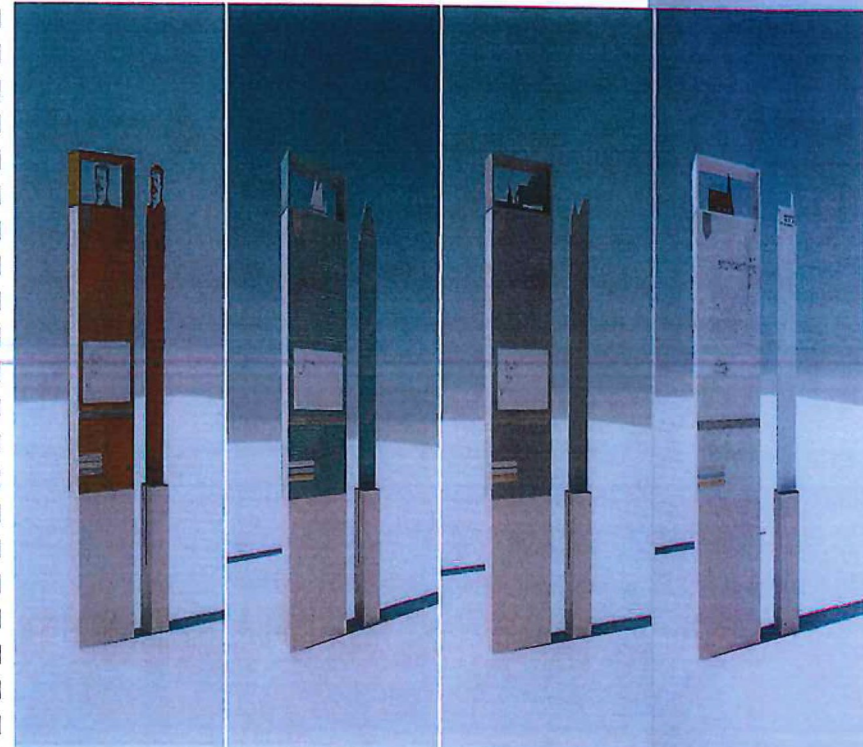
**PANNEAU DE SIGNALÉTIQUE D'ENTRÉE DE VILLE** indiquant le nombre et la position des différents parkings disponibles, leur nom, la direction et la distance à laquelle ils se situent, le nombre de places dont ils disposent. Le panneau indique également l'endroit où l'on se trouve et précise que le centre est piéton.

**PANNEAU D'ENTRÉE DE PARKING** indiquant sur quel parking on se trouve et quel type de véhicule est autorisé à stationner. Le panneau indique également en rappel le nom des autres parkings et le nombre de places disponibles.



## LA SIGNALÉTIQUE

Vues perspectives des totems «itinéraires»



Totems itinéraire «histoire»

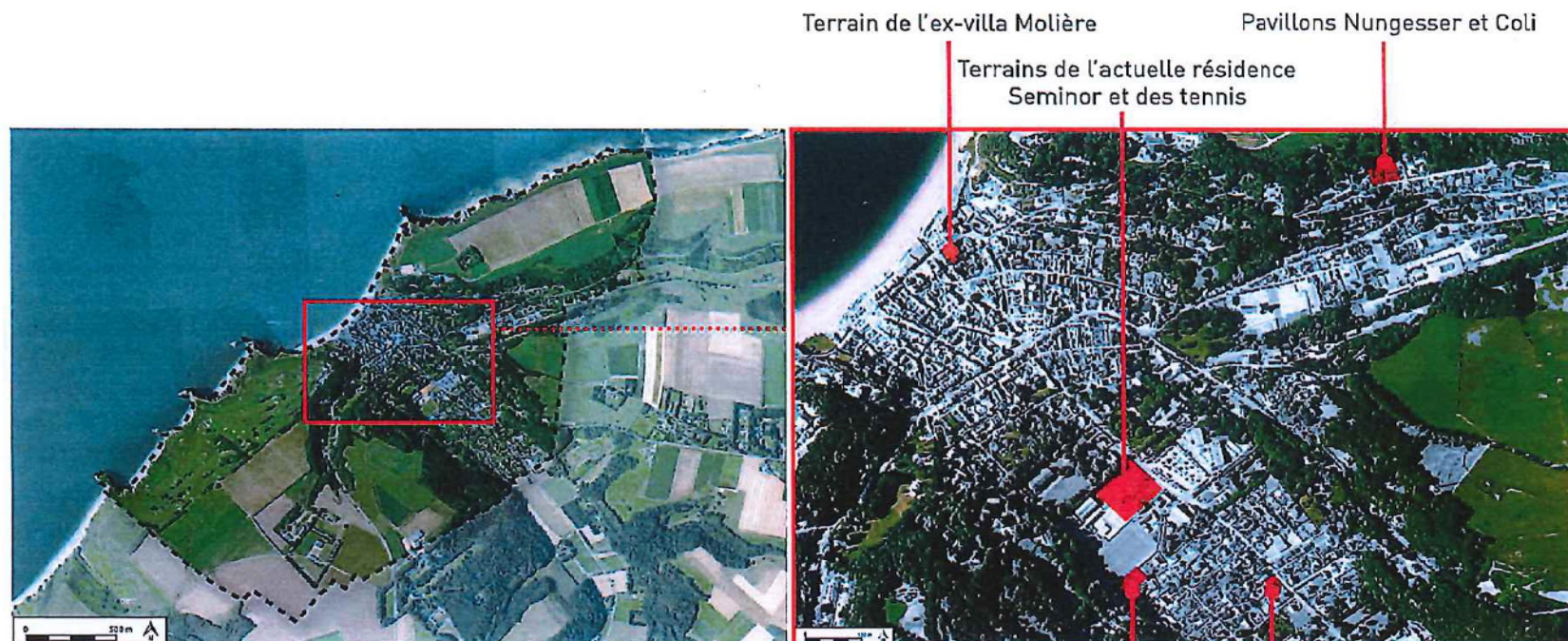
Totems itinéraire «maritime»

Totems itinéraire «nature»

Totems itinéraire «architecture»

## Le Plan de référence : une réponse aux besoins du territoire - Le logement

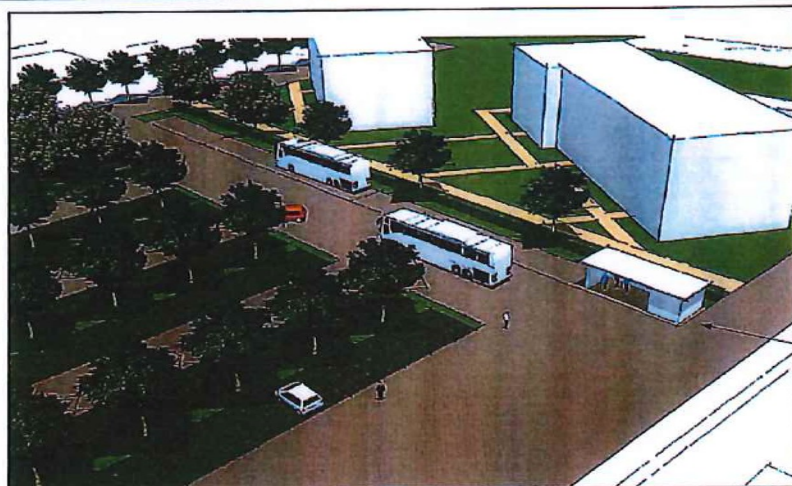
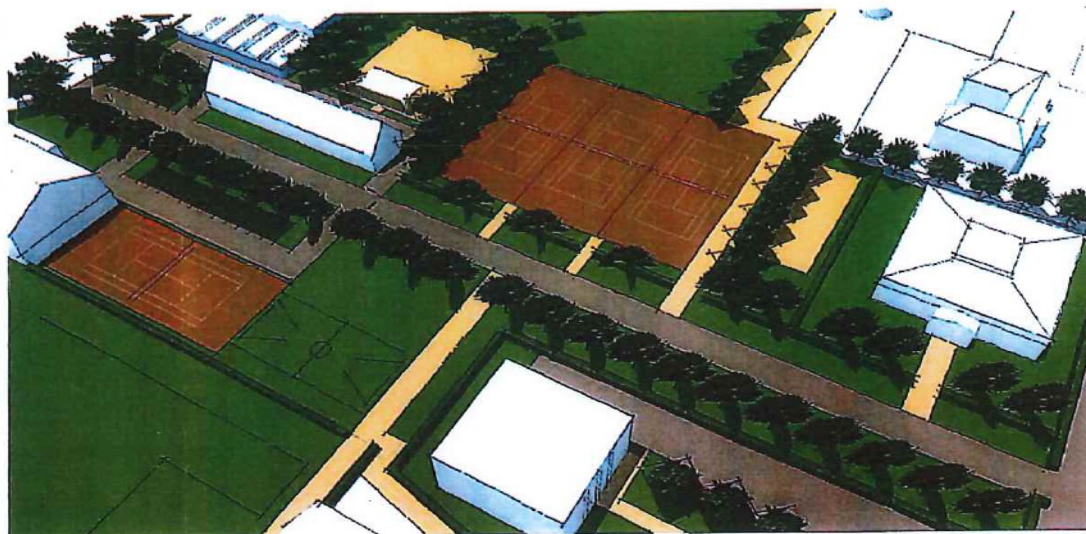
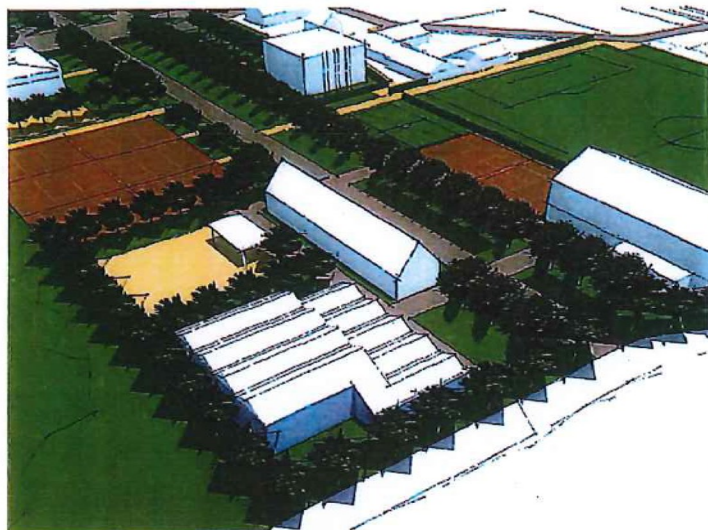
### AMO ETRETAT - SEMINOR / NOTE DE CADRAGE SUR 5 PROJETS



Avril 2015



## *Le Plan de référence : une réponse aux besoins du territoire - Le pôle sportif*



14 - VI/CCG/Jérémie - Avril 2013

Traitement de l'aire des autocars avec toilettes publiques

*Schéma d'aménagement du parc du Grand Val- Etretat (CAUE)*

## Le Plan de référence : une réponse aux besoins du territoire

### Restructuration du golf et image touristique



MATRE D'OUVRAGE :  
Mairie d'ETRETAT  
1, Place Maurice Guillard  
76750 ETRETAT

**C.B.A** Architecture  
1, rue de la Vierge - 02 3786 26 00 / 02 3786 26 01  
03 20 25 19 44 - Fax : 03 20 25 19 45

Extension et Réorganisation  
du Club House du golf d'Étretat  
Route du Havre

13-1490

PHASE:

**PC**

INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Date :  
29/01/2014

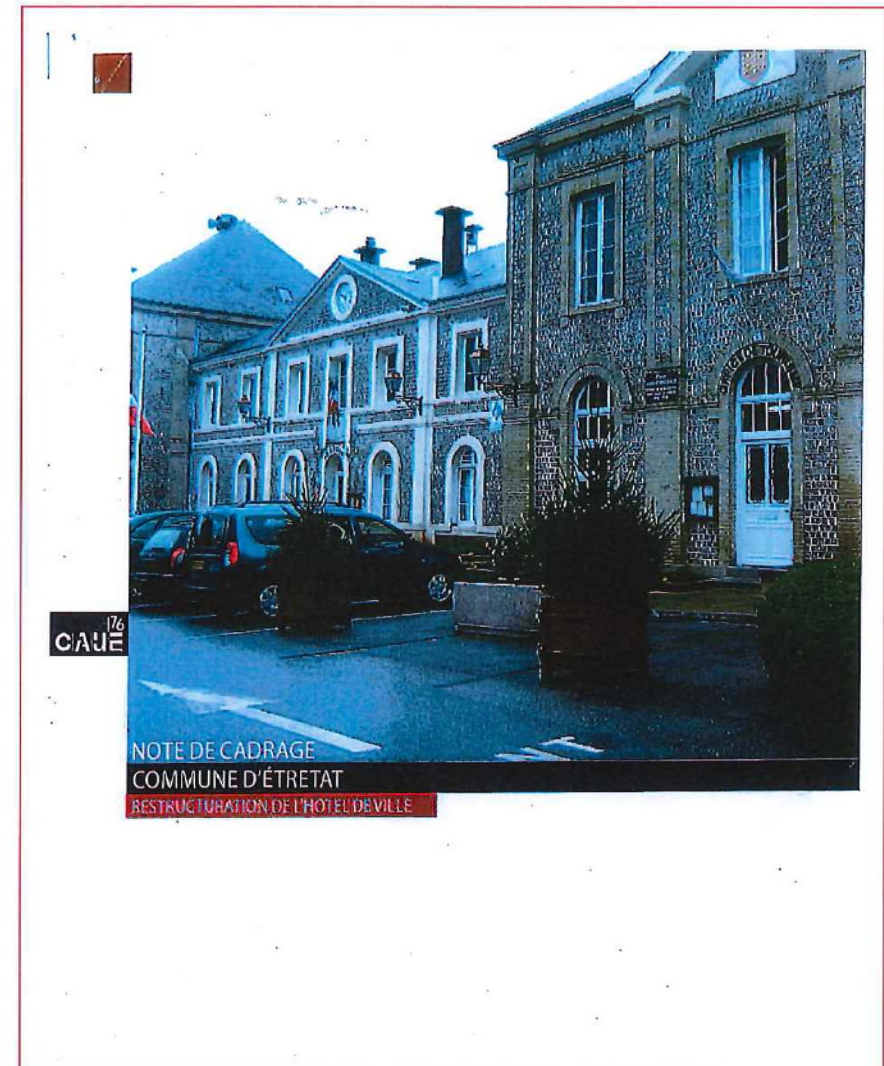
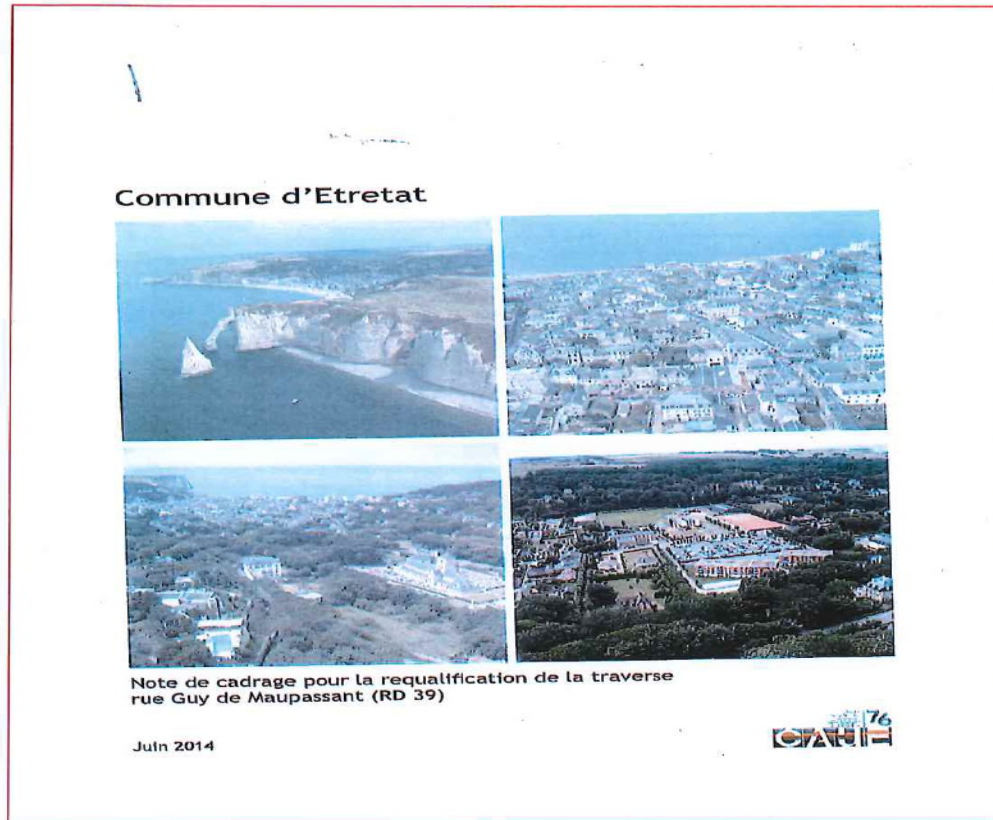
Echelle :

N°:  
PC-06

Indice :

## Le Plan de référence : une réponse aux besoins du territoire

### - aménagement des voiries...



### ...et valorisation du patrimoine bâti communal

# Le Plan de référence : une réponse aux besoins du territoire



## Projet de convention de conseil en aménagement de salle et en scénographie.

N°14 76 081

### Article 1 : Les partenaires de la convention.

#### La ville d'Étretat

Représenté(e) par  
Adresse : Place M  
Téléphone : 02.3  
Télécopte : 02.35  
Courriel du respo

Ci-après désigné  
ET,

L'Office de Diffu  
Représenté par le  
Adresse : Pôle R  
Téléphone : 02.3  
Télécopte : 02.35  
Adresse mail du r

### Article 2 : Objet

Cette convention  
l'ODIA Normandie  
Cette mission s'it  
Rénovation de l

## Compte rendu de la réunion du 14 octobre 2014

### ETRETAT Salle Boissaye

Présents :  
Monsieur Cottard, Maire  
Monsieur Hondo, adjoint chargé des travaux  
Madame Millet, Adjointe chargée de l'animation  
Bruno Régnier, ODI Normandie  
Virginie Tiret, architecte CAUE 76  
Olivier Gosselin, directeur CAUE 76

Excusé :  
Jérôme Laguerre, directeur de l'ATD

L'objet de la réunion est de préciser les demandes formulées lors de plusieurs rencontres préalables, de convenir des conditions des interventions du CAUE, d'organiser les réponses et de les planifier.

La ville d'Étretat dispose d'une salle construite vers 1970. Cette salle à une vocation actuelle de salle de spectacles, de salle locative et de salle associative. Des locaux associatifs, cuisine, salles de musique, vestiaires et sanitaires sont annexés à la salle.

La salle est implantée en extension adossée à une maison de maître. Les locaux annexes occupent partiellement le rez-de-chaussée. Les étages sont aménagés en logements locatifs. La façade principale de l'habitation est située route de Fécamp. Elle comporte également l'accès aux locaux associatifs. L'entrée principale de la salle Boissaye est située rue Notre-Dame. Pour tenir compte du dénivelé entre les deux rues, le hall d'accueil se trouve un 1/2 niveau au dessous du niveau de la salle. L'équipement comporte un système de plancher mobile à déplacement vertical qui permet de transformer la salle (gradins) en salle à plancher plat.

Les élus souhaitent préserver la salle en redéfinissant son fonctionnement. La salle garderait une fonction socio-culturelle : spectacles, cinéma, séminaires ainsi qu'une fonction sociale : repas de anciens, téléthon,... complétée par l'accueil d'activités associatives (« tambour battant », yoga,...). La fonction locative (mariages,...) serait supprimée. Les besoins sont évalués pour une jauge de 240 à 250 places. Le repositionnement des activités associatives devrait, cependant, être envisagé pour libérer les surfaces nécessaires aux locaux fonctionnels annexes à la salle : loges, vestiaires, sanitaires, offices, stockage, locaux techniques,...

Plusieurs hypothèses et interrogations sont évoquées : réhabiliter en gardant « l'esprit du lieu », réaliser une extension côté rue (la façade est en retrait), agrandir sur la cour intérieure, définir un niveau de prestations (coût), prendre en compte les impératifs réglementaires (accessibilité, thermique, PLU,...)



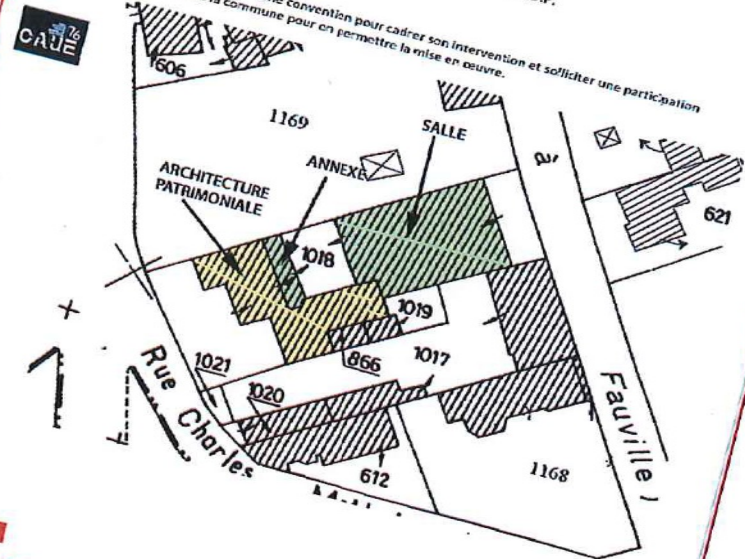
Si une mixité des fonctions est conservée (salle culturelle et salles associatives), une dissociation des accès avec des serrures codées et l'attribution de rangements dédiés, devrait permettre une gestion rationnelle des lieux.

La visite des lieux permet d'apprécier la disposition des locaux, leur fonctionnalité et leur qualité architecturale, ainsi que la complexité des volumes, les imbrications fonctionnelles et la relation du bâtiment avec son environnement.

Suite à donner par le CAUE :  
Rencontrer Madame Lellèvre, Architecte des Bâtiments de France  
Note de cadrage sur l'opportunité de la réhabilitation  
Proposition de mission type « Diagnostic » suivant la loi M.O.P.

### SUITE A DONNER PAR LE CAUE

Le CAUE va proposer une convention pour cadrer son intervention et solliciter une participation financière de la commune pour en permettre la mise en œuvre.



## Réhabilitation du patrimoine bâti communal

## Le Plan de référence : une concertation exemplaire



Les pôles générateurs sont constitués par les stationnements, les services et les commerces.

### Une concertation particulièrement présente tout le long du projet

L'élaboration du plan de référence s'est appuyé sur une concertation avec les acteurs de la vie locale (notamment touristique) et les habitants. Ces échanges ont permis à l'ensemble des personnes venues y assister d'exprimer leurs avis sur les orientations thématiques et les choix d'aménagements pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Les panneaux d'informations présentés durant les réunions publiques ont été des éléments de repères fédérateurs permettant une meilleure appropriation par les usagers et les riverains de la procédure, du projet et des actions associées.

Ce dialogue continu entre l'ensemble des protagonistes de l'espace public a été source d'une meilleure prise en considération des besoins de chacun et a permis de trouver un consensus optimal autour d'un projet unique.



Réunion de concertation autour du projet.



## Le Plan de Référence d'Étretat : Un retour d'expérience et d'influence

## Le Plan de Référence : une approche participative

VILLE D'ÉTRETAT

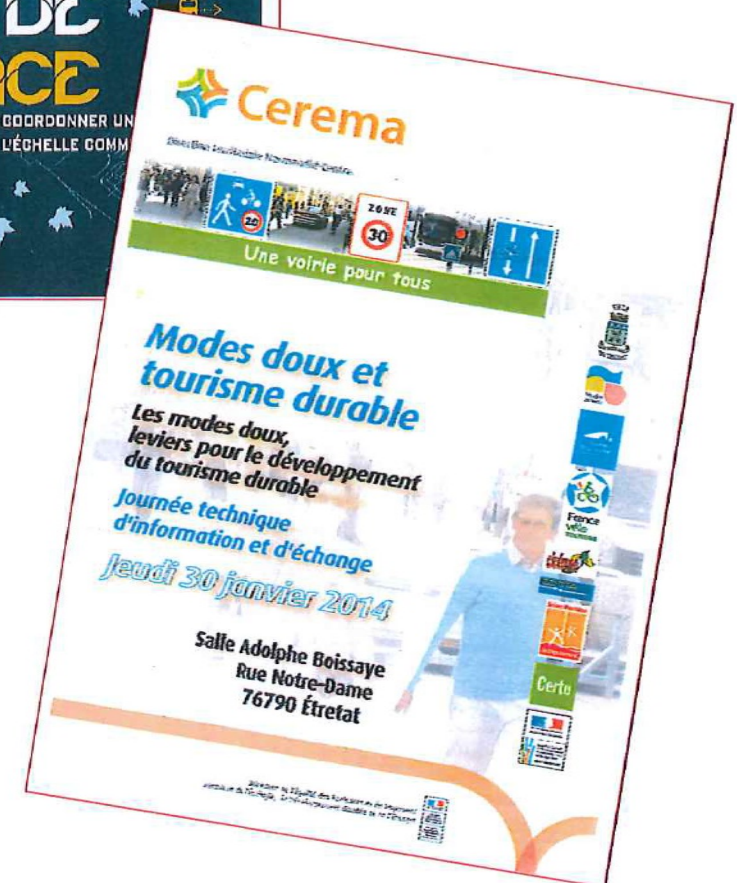
Plan de Référence et Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public

**Questionnaire**

Pour poursuivre notre démarche de concertation nous souhaitons recueillir votre avis sur le Plan de référence et vous proposons de remplir le questionnaire suivant :

**1. Les propositions élaborées à partir des orientations du plan de référence et du PAVE, issues du diagnostic partagé, répondent-elles à vos attentes ?**

• Améliorer le fonctionnement des services publics			
- Amélioration de l'offre	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Localisation des équipements	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• Améliorer l'accueil touristique			
- Signalétique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Accueil	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• Améliorer la sécurité et la mobilité			
- Régulation de la circulation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Sécurisation des modes doux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Développement des itinéraires modes doux	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Requalification des entrées de ville	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• Préserver la nature et le cadre de vie			
- Aménagement du cœur de ville partagé	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Aménagement des places publiques	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Mobilité du stationnement et des accès résidents	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
- Structuration du stationnement touristes	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• Développer l'habitat			
- Augmentation de l'offre	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	





# Le Plan de Référence : une ambition « politique » pour les habitants

02/03/2014

## « PRESENTS POUR L'AVENIR » FEUILLE DE ROUTE 2014 – 2020...

THEMES STRATEGIQUES		AXES OPERATIONNELS		P I L O T E	Court terme		Moyen terme		Long terme		
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
					0	1	2	3	4	5	6
A – Conforter l'information, la concertation et la participation	1	INFORMATION	1 Edition du bulletin municipal et du magazine 2 Enrichissement du site internet de la Ville 3 Edition d'une lettre de l'Opération Grand Site								
	2	CONCERTATION	1 Commission extra-municipales dédiées à la vie quotidienne 2 Conseils de Jeunes, de Sages et de Résidents								
	3	PARTICIPATION	1 Réunions publiques thématiques sur les projets du mandat								
B – Développer le bien-être et la qualité de vie des Eretatials	4	CIRCULATION, STATIONNEMENT, INFRASTRUCTURES	1 Agrandissement du stationnement route du Havre								
			2 Parking de délestage route de Criquetot avec mise en place de navettes								
			3 Rénovation des rues Monge et Maupassant								
			4 Application de la Charte des Espaces Publics en privilégiant les déplacements doux.								
			5 Extension des zones bleues et d'achat rapide								
			6 Extension de l'attribution du badge de stationnement								
	7	PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL	7 Accès facilité au cœur de ville pour les résidents et développement du « Coeur piétons » en période d'affluence								
			8 Réhabilitation des rues Notre-Dame, Abbé Cochet, Boissaye et Traz-Périer en liaison avec la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement								
			9 Poursuite du programme d'effacement des réseaux aériens par la mise en œuvre de techniques discrètes.								
			10 Réaménagement des places Victor-Hugo et de Gaulle ainsi que de leur liaison, dans le cadre de l'opération Grands Sites								
			11 Matérialisation du parking de l'avenue Damilaville								
			12 Amélioration des dessertes de transports en commun vers Le Havre, Fécamp, Bréauté-Beuzeville (Paris)								
8	ENVIRONNEMENT	1 Réhabilitation de la salle Boissaye (accessibilité – insonorisation – confort)									
		2 Rénovation de la salle de sport et de la salle des Haules									
		3 Aménagement d'une nouvelle bibliothèque									
			4 Transfert des services techniques municipaux et réorganisation des locaux de l'hôtel-de-ville								
			1 Restructuration du réseau d'assainissement et de la station d'épuration								
			2 Finalisation des suppressions des branchements plomb								
			3 Réaménagement de la place de la Mairie au dessus du bassin de rétention préconisé par la DISE								



## OPERATION GRAND SITE DES FALAISES D'ETRETAT-COTE D'ALBÂTRE Fiche de présentation

### Localisation

Etretat est un village côtier, situé entre le Havre et Fécamp. Les Falaises d'Etretat font partie de l'ensemble des falaises de la Côte d'Albâtre. L'aspect extraordinaire et monumental des falaises avec leurs plages de galets gris en ont fait un haut lieu de création pour les peintres Impressionnistes comme Monet et Courbet, de même que des écrivains comme Flaubert et Maupassant.

Le site classé de la Côte d'Albâtre (en violet sur la carte, ci-dessous), bénéficie d'une protection nationale et d'une notoriété Internationale avec plus d'1 million de visiteurs par an. Il constitue le cœur de l'Opération Grand Site (OGS).



### Communes concernées

Les communes suivantes se sont engagées à mener l'Opération Grand Site :

Etretat, Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-en-Caux, Fécamp, Froberville, La Poterie-Cap d'Antifer, Le Tilleul, Les Loges, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Léonard, Vattetot-sur-Mer, Yport

### Gouvernance

**Comité de pilotage :** Instance décisionnelle, elle regroupe les partenaires majeurs du projet. La coprésidence est assurée par le Préfet, le Maire d'Etretat, le Président du Département.

**Comité technique :** Instance de travail sur les éléments techniques du dossier, elle prépare et valide les éléments d'aide à la décision du comité de pilotage.



*Le Plan de Référence :*

*Source d'inspiration*

*d'un projet de territoire et un partage*

*des espaces naturels et culturels*

*dans une développement harmonieux*

*du littoral de la côte d'Albâtre*



